

Les MAEC en Occitanie sur la période 2023-2025

- 167 territoires engagés sur 4 enjeux (cartographies ci-dessous) ;
- 943 mesures mobilisées ;
- près de 3 000 agriculteurs engagés.

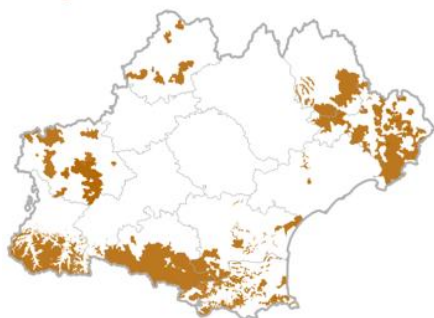
ENJEU 1 - EAU



ENJEU 2 - BIODIVERSITE REMARQUABLE



ENJEU 3 - MILIEUX AGROPASTORAUX



ENJEU 4 - SOUTIEN FILIERES



Contact : DRAAF Occitanie

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Mail : maec-occ.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Un dispositif au service de la transition agroécologique sur les territoires



© Pierrick Devoucoux

Les MAEC sont un des principaux dispositifs du second pilier de la PAC pour :

- **Accompagner le changement de pratiques agricoles ;**
- **Maintenir les pratiques agricoles favorables** là où il existe un risque de disparition de ces dernières.

Un contrat avec un cahier des charges à respecter

Les MAEC sont **dispositif contractuel** et volontaire via lequel un exploitant agricole s'engage à respecter un cahier des charges sur certaines parcelles ou sur la totalité de son exploitation pendant 5 ou 3 années.

Chaque MAEC comprend un cahier des charges national complété par des paramètres locaux.

60 MAEC sont proposées en Occitanie sur des thématiques de préservation l'eau (qualitatif et quantitatif), de la biodiversité, des sols (érosion) du bien-être animal et de l'autonomie fourragère des élevages d'herbivores.

Le montant de l'aide a été calculé pour compenser les surcoûts liés au changement ou maintien de pratiques.

Exemple d'obligations d'un cahier des charges visant la préservation de milieux humides et l'amélioration de la gestion du pâturage :

Obligations du cahier des charges	Période d'application	Contrôles
Mettre en œuvre le plan de gestion.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel
Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50 % des surfaces engagées.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel
Respecter un taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de X UGB/ha [$X \leq 1,4$]. Se référer au point 7.2.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du registre d'élevage et comptage des animaux
Respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de Y UGB/ha [$0,05 \leq Y \leq 0,2$] sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation. Se référer au point 7.2.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle administratif Sur la base des éléments du dossier PAC
Respecter un taux de chargement maximal instantané de Z UGB/ha à la parcelle, en période hivernale allant du xx/xx au xx/xx , sur les parcelles engagées. Se référer au point 7.2.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du registre d'élevage et comptage des animaux
Ne pas détruire le couvert sur les surfaces engagées. Préciser si un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé au cours de l'engagement.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel

Les parties surlignées en jaune sont paramétrables localement.

Comment le dispositif fonctionne ?

En lien avec l'ensemble des partenaires régionaux, la DRAAF est responsable de l'élaboration de la stratégie régionale de mise en œuvre des MAEC (zonages prioritaires par enjeu, catalogue de mesures par enjeu, ...), du pilotage budgétaire et de la mise en œuvre des appels à projets pour la sélection des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) pour la période de programmation 2023 – 2027.

Les MAEC sont proposées aux agriculteurs dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) porté par un opérateur local et retenu par l'État.



Construire un PAEC au service d'un projet de territoire permet de :

- Mobiliser des financements nationaux et européens ;
- Accompagner les agriculteurs dans leur transition agroenvironnementale ;
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'enjeux partagés ;
- Développer des synergies avec les autres politiques locales.